





## JOURNÉE RÉGIONALE DU PRITH







#### **Erwan Pitois**

Délégué Régional Union Nationale des Entreprises adaptées (UNEA)

Les expérimentations au sein des entreprises adaptées

# REPORTE DES Entre Drises RELORDIE DES ENTRE DRISES BRETAGNE







### <u>Sommaire</u>

- 1 Panorama des EA bretonnes
- 2 Présentation de la réforme des entreprises adaptées
- 3 Mise en œuvre des expérimentations
- 4 Suivi de la mise en œuvre de la réforme







#### 1 – Panorama des EA bretonnes

#### 45 Entreprises Adaptées

- 11 EA dans les Côtes d'Armor
- 12 EA dans le Finistère
- 11 EA dans l'Ille et Vilaine
- 11 EA dans le Morbihan

#### Des secteurs d'activité variés

- Maraichage, espaces verts
- Sous-traitance industrielle, recyclage, propreté, entretien, logistique, conditionnement
- Impression, numérisation, archivage, informatique







## Budget des Entreprises Adaptées bretonnes pour l'année 2019

Aides au poste en EA socle : 31 183 400 €

Fonds d'accompagnement à la transformation : 1

820 783 €

Soit un total pour la Bretagne de 33 004 183 €







## 2 – PRÉSENTATION DE LA RÉFORME des entreprises adaptées

La réforme poursuit un triple objectif, permettant, in fine de faire baisser le taux de chômage des personnes en situation de handicap (19%):

- Ancrer les EA dans la logique d'entreprise ;
- Développer l'emploi durable « inclusif » des personnes handicapées dans les EA et dans les autres entreprises pour faciliter les passerelles entre « entreprises adaptées » et les autres employeurs « classiques » ;
- Permettre aux plus éloignés du marché du travail un accès à l'emploi durable.







## MISSION DES EA

LES ENTREPRISES ADAPTEES **METTENT EN ŒUVRE** POUR LEURS SALARIÉS UN **ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE** DESTINÉ À FAVORISER LA **RÉALISATION** DE LEUR PROJET PROFESSIONNEL, LA **VALORISATION** DE LEURS COMPÉTENCES ET LEUR **MOBILITÉ** AU SEIN DE L'ENTREPRISE ELLE-MÊME OU VERS D'AUTRES ENTREPRISES.

Article L5213-13-1









## **VOCATION DES EA**

Sa vocation est de soutenir l'identification ou la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé, et d'accompagner la réalisation de ce projet dans l'entreprise adaptée elle-même ou en dehors avec les autres employeurs.

Il s'agit d'activer le **triptyque « emploi accompagnement-formation** » selon les besoins et les capacités de chaque salarié que l'entreprise adaptée emploie, **en vue d'un accès durable à l'emploi** au sein de l'entreprise elle-même ou auprès d'un autre employeur public ou privé dans le cadre d'une mobilité qui valorise leurs compétences







#### Textes de référence :

- Engagement national « Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022 » du 12 juillet 2018, dans lequel les signataires (État / UNEA / APF Handicap / UNAPEI) s'engagent réciproquement à :
  - créer 40 000 emplois supplémentaires pour les personnes en situation de handicap d'ici 2022 ;
  - moderniser le modèle des Entreprises Adaptées : une optique plus inclusive, un accroissement de la performance économique et une moindre dépendance aux aides de l'Etat ;
  - déployer "Cap vers l'entreprise inclusive" via plusieurs expérimentations pour faciliter les trajectoires professionnelles, les passerelles entre entreprises adaptées et autres employeurs publics et privés;
- Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05 septembre 2018







#### Réforme de l'Entreprise Adaptée « socle » - 1 :

- Signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, d'une durée de un à cinq ans ;
- Possibilité de signatures de CPOM régionaux, listant tous les établissements présents sur le territoire et couverts par l'agrément;
- Evolution des normes d'agrément et de paiement des EA ;
- Recrutement en EA:
  - 2 voies d'accès :
    - Recrutement sur proposition du SPE;
    - Recrutement direct par l'EA.
  - Le public cible est déterminé de façon précise selon le type d'EA et ses modalités d'intervention







#### Réforme de l'Entreprise Adaptée « socle » - 2 :

#### **Objectifs de sortie :**

- Un **objectif national global** : évolutif de 1 % en 2019 à 2,5 % en 2022 ;
- Qualification obligatoire du type de sortie par l'EA, via l'extranet.

#### Financement en Entreprises Adaptées :

- Aide au poste sous forme de subvention salariale variable selon le vieillissement du salarié (15 400 € pour les TH de moins de 50 ans / 15 600 € pour les TH de 50 à 55 ans / 16 000 € pour les TH de plus de 60 ans);
- Aide à l'accompagnement pendant la mise à disposition (4 100 € par an part ETP pour accompagner le suivi personnalisé du salarié mis à disposition)
- Suppression de la subvention spécifique Création d'un fonds d'accompagnement à la transformation ayant un triple objectif (aide en faveur de l'investissement + aide au conseil + prise en charge des investissements antérieurs à la réforme)







#### 3 – Mise en œuvre des expérimentations

#### Contrat à durée déterminée Tremplin - 1 Objectifs :

- Expérimenter un accompagnement des parcours et des transitions professionnelles afin de favoriser la mobilité professionnelle des travailleurs handicapés volontaires vers les autres employeurs publics et privés.
- proposer à des travailleurs disposant RQTH, sans emploi ou qui courent le risque de perdre leur emploi en raison de leur handicap, de favoriser la réalisation de leur projet professionnel en accédant à un emploi proposé par d'autres employeurs publics et privés dans le cadre d'un parcours accompagné individualisé.
- Ce parcours repose sur une démarche construite autour de l'acquisition d'une expérience professionnelle significative, accompagné d'une formation éventuellement pré-qualifiante ou qualifiante, selon les besoins de la personne.







#### Contrat à durée déterminée Tremplin - 2

**Pour qui ?** Toute entreprise volontaire, quel que soit son statut juridique, ayant DÉJÀ l'agrément EA peut recourir à ce contrat dans les conditions déterminées par le cahier des charges national de l'expérimentation

**Durée du contrat :** Les CDD Tremplin ont une durée minimale de 4 mois et une durée maximale du ou des contrats successifs de 24 mois, sauf cas dérogatoires (terminer une formation professionnelle en cours)

**Objectifs de sorties**: 30 % des contrats arrivées à échéance = sortie vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois, avec ou sans aide publique hors EA, création ou reprise d'entreprise, intégration dans la fonction publique).







#### Entreprise Adaptée de Travail Temporaire - 1

#### Objectifs:

- favoriser les transitions professionnelles des travailleurs handicapés vers les autres entreprises.
- promouvoir en situation de travail les compétences et acquis de l'expérience des travailleurs handicapés auprès des employeurs autres que des entreprises adaptées.
- L'activité exclusive de ces entreprises adaptées de travail temporaire consiste à faciliter l'accès à l'emploi durable des travailleurs reconnus handicapés sans emploi ou qui courent le risque de perdre leur emploi en raison de leur handicap et à conclure avec ces personnes des contrats de missions.







#### **Entreprise Adaptée de Travail Temporaire - 2**

- > Expérimentation basée sur le volontariat
- > Ouverture de l'expérimentation: 1er trimestre 2019 au 31 décembre 2022
- Toute entreprise, quel que soit son statut juridique, ayant conclu un contrat avec l'Etat lui reconnaissant la qualité d'entreprise adaptée et ayant une activité exclusive de travail temporaire peut mobiliser cette expérimentation.
- Leur fonctionnement est le même que celui d'une agence d'intérim ; le droit commun régit leur activité
- Une durée minimale de travail (hebdomadaire) : Cette durée de travail ne peut être inférieure à 24 heures hebdomadaires sauf lorsque la situation de handicap le justifie.
- la durée des contrats de mission peut être portée à vingt-quatre mois, renouvellement compris.







#### **Entreprise Adaptée Pro Inclusive**

#### **Objectifs:**

 ces entreprises seront créées en 2019 sur le principe d'une mixité entre personnes en situation de handicap et des autres travailleurs :

Pour un équivalent temps plein travailleur handicapé créé, un équivalent temps plein travailleur « autre » devra également être recruté…et inversement.

C'est ici l'expérimentation d'une Entreprise Adaptée libérée ; libérée de toute contrainte de contingent budgétaire par un contingent autorégulé afin d'accélérer et accroître le changement d'échelle économique, nécessaire à la création exponentielle d'emplois de personnes en situation de handicap.

Montant de l'aide : 11980 €







#### Suivi de la mise en œuvre de la réforme

#### Suivi partenarial:

- Installation du Comité Régional des Entreprises Adaptées
- Travail avec les représentants du SPE
- Réunions d'information et de présentation de la réforme dans les départements

## Retrouvez toutes les infos sur le site du PRITH : www.prith-bretagne.fr



